



Finances, Énergie et
Affaires municipales
Imposition et
registre des biens

Déclaration du vendeur

[Conformément à la *Revenue Tax Act* et à la *Environment Act*, R.S.P.E.I. 1988
(*Loi sur les droits fiscaux* et *Loi sur l'environnement* L.R.Î.P.É. 1988)]

Nota : La date limite du dépôt et de la remise est 20 jours après la fin de la période couverte par la présente déclaration, même s'il n'y a aucun impôt à payer.

Nom et adresse

Période se terminant
mois jour année

Droits fiscaux (T.V.P.)

Utilisez un formulaire distinct pour chaque période de déclaration

N° de compte		\$
Impôt sur les ventes		
1.	Total des ventes générales (y compris la TPS)	
2.	Impôt prélevé	
3.	Commission pour les vendeurs admissibles (voir note ci-dessous) (n° 2 x.03 jusqu'à un maximum de 300 \$)	
4.	Impôt à payer sur les ventes (n° 2 moins n° 3)	
Impôt sur les achats		
5.	Achats taxables (y compris la TPS) (Prix d'achat total de tous les biens imposables apportés dans la province ou achetés dans la province, pour usage ou consommation personnelle du vendeur, sur lesquels l'impôt n'a pas été payé.)	
6.	Impôt à payer sur les achats	
7.	Total à payer de l'impôt sur les ventes (n° 4 + n° 6)	
8.	Solde antérieur de l'impôt sur les ventes	
9.	Paiement de l'impôt sur les ventes inclus	

À noter : Les vendeurs admissibles sont ceux qui ont déclaré un montant de taxe perçue de 10 000 \$ ou moins au cours de l'année financière provinciale précédente.

Impôt environnemental

Utilisez un formulaire distinct pour chaque période de déclaration

N° de compte		\$
10.	Nombre total de pneus _____ Impôt Environnemental	
11.	Commission pour les vendeurs admissibles (n° 10 x .03 jusqu'à un maximum de 300 \$)	
12.	Impôt environnemental total à payer (n° 10 moins n° 11)	
13.	Solde antérieur d'impôt environnemental	
14.	Paiement de l'impôt environnemental inclus	
Paiement total inclus	<i>(Veuillez faire le chèque à l'ordre du Ministère des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales)</i>	

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts à ma connaissance.

Signature _____

Date _____

Envoyez la déclaration par courrier au commissaire de l'impôt provincial, C.P. 1330, Charlottetown, (Î.-P.-É.) C1A 7N1, ou livrez en main propre au 95, rue Rochford, immeuble Shaw, 1er étage, Charlottetown, ou à un centre Accès Î.-P.-É. Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez au (902) 569 7717, télécopiez au (902) 368 6164, courriel taxandland@gov.pe.ca, ou visitez notre site Web au www.taxandland.pe.ca

La liberté d'accès à l'information et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

12PT15-34178